

## Langues et civilisation de l'Asie Mineure

M. Emmanuel LAROCHE, membre de l'Institut

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

Les analyses morphologiques qui étaient l'objet des conférences antérieures ont porté sur de grands ensembles hérités de l'indo-européen, et développés par l'anatolien dans une direction originale. Il convenait de montrer, avant de quitter ce chapitre, que l'étymologie comparative n'épuise pas, loin de là, les ressources créatrices de la langue, fût-elle au plus haut degré archaïque. On a choisi un petit groupe de « dérivés » hittites nettement délimité, celui des noms en *-ai/ya-* ; à son propos plusieurs explications avaient été avancées, toutes inadéquates. Après avoir refoulé hors du sujet les types nominaux en *-i-* qui n'ont rien à faire ici (adjectifs en *-i/ai-*, noms neutres en *-i*, emprunts divers), il reste une collection d'une quinzaine de noms de genre animé à alternance : *lengai-* « serment », *zahhai-* « bataille », *sagai-* « signe », *ishamai-* « chant », *wastai-* « péché, faute », *tuhhuwai-* « fumée », *maniyahai-* « province », etc. L'étude détaillée de chaque item révèle l'insuffisance d'une comparaison fondée sur la traduction moderne procurée par un dictionnaire, la nécessité d'opérer sur des mots vivants insérés dans leur contexte.

On aperçoit aussitôt le lien étroit unissant le nom au verbe dont il procède apparemment ; *lengai-* « serment » et *ishamai-* « chant » ne sont pas des noms d'action, puisque, à la différence des noms en *-(a)t-*, ils n'entrent pas dans le schéma verbal transitif sujet-verbe-objet ; ils ne sont que l'expression nominale de l'acte/état/événement ; ce sont de purs déverbaux, marqués par un seul signe pertinent, celui de la flexion. Ainsi *ishamai/ishamiya-* bifurque selon l'indice que la langue lui ajoute immédiatement pour les besoins de la phrase construite : *ishamai-n*, accusatif singulier, *ishamiya-zi*, présent 3<sup>e</sup> sing. Il n'y a pas de suffixe en *-ai-/iya-* ; il n'existe que des noms radicaux en *-ai/iya-* ; mais il est vrai que cette forme thématique est déterminée par celle du verbe.

C'est en effet un trait propre à la langue hittite que d'avoir généralisé l'opposition *-ai/iya-* à partir d'un vieux stock de verbes radicaux à alternance : *tai-/tiya-*, *nai-/niya-*, *sai-/siya-*, etc. ; d'où aussi *talai-/taliya-*, *sarrai-/sarriya-*. Bel exemple de copie sur un modèle pré-établi : l'opposition cas directs en *-ai-*/cas obliques en *-iya-* est celle des anciens types dérivatifs hérités :

*wadar/wedenas, hargi-/hargay-, pargu-/pargaw-*. Les noms hittites en *-ai/iya-* n'ont rien à voir ni avec les féminins i.eur. en *-ā-*, ni avec les féminins grecs en *-oy-*, ni avec les neutres louvites en *-ahid-* (Sturtevant, Pedersen, Gusmani). Ce sont des créations de la langue au cours de son développement, postérieures même au stade de l'anatolien commun. La jeunesse relative du type se marque dans les mots *hukmai-* « sortilège, charme » et *saklai-* « rite, tradition », séparés de leur verbe *huk-* et *sak-* par un morphème intermédiaire, d'ailleurs obscur ; *\*huk-ma-* et *\*sak-(a)l-* seraient la base des formations analogiques *hukm-ai-* et *sakl-ai-*.

Ainsi la comparaison à faire, typologique non génétique, est avec les radicaux monosyllabiques réputés primitifs, dont le latin, par exemple, offre encore quelques spécimens : *nix, dux, pax, lax, lex, rex*, etc. Le rapport de hitt. *sagai-* « signe » à *sagiya-* « présager » est identique à celui de skr. *raj-* « roi » à *raj-ati* « régner » ; i.eur. *\*sneigh<sup>10</sup>* est à la fois « neige » et « neiger » : lat. *nix/niu-it*. On dit que « neige » est le nom d'action de neiger ; c'est qu'il nous est devenu impossible de concevoir la notion de « neiger » indépendamment des catégories grammaticales, nominales ou verbales. Il nous faut imaginer que l'indo-européen a connu un moment d'évolution où la racine n'était ni nominale ni verbale ; la comparaison d'autres systèmes linguistiques nous y aide.

#### *Structures syntaxiques en indo-européen d'Asie Mineure*

Par syntaxe, il faut entendre, non pas l'emploi des cas ou des temps, mais, strictement, l'ordre de succession des éléments significatifs, mots et particules, qui constituent la phrase. Le langage étant soumis à la loi temporelle, sa réalisation est un développement irréversible où le fait que B suit A au lieu de le précéder *peut*, malgré son immatérialité, servir de signe. Cela revient à dire, en termes traditionnels, que l'ordre des mots est ou n'est pas signifiant. On distinguera, provisoirement, le mot comme unité syntaxique, le syntagme comme unité complexe au premier degré (*liber Petri*), et l'ordre des éléments ou syntagmes comme signe fonctionnel (taxème). Ces définitions suffisent à l'analyse empirique, même s'il convient de les modifier chemin faisant. Ainsi, le fait que, en latin, *liber Petri* et *Petri liber* sont tous deux possibles (dans l'usage, quelle que soit la norme) définit une situation de « liberté » ou d'indifférence syntaxique. Le fait qu'en hittite — et souvent ailleurs qu'en indo-européen — l'ordre adjectif  $\rightarrow$  nom et l'ordre nom  $\rightarrow$  adjectif ne signifient pas la même chose, que chacune de ces deux syntaxes soit impérative selon le signifié qu'elle convoie, constitue un taxème. Le hittite sera un bon terrain d'expérience, parce que, précisément, la langue ne laisse qu'une marge extrêmement étroite à la liberté d'indifférence, et que l'ordre des mots y est hautement significatif.

1. L'organisation de la phrase anatolienne est commandée par l'existence d'un mot relatif (pronom, adjectif, adverbe ou conjonction) identique à

l'interrogatif. Il importait d'en définir au préalable les caractéristiques morphologiques à l'intérieur de son propre système, c'est-à-dire en relation avec les démonstratifs et déictiques ; d'où un essai de restauration du paradigme préhistorique à partir du démonstratif *abas* « ille », commun à tout le groupe dialectal. Les pronoms ont ceci de commun qu'ils se présentent sous trois formes radicales correspondant à trois fonctions : nominatif (*ka-*, *aba-*, *za-*), accusatif en *-u-* (*ku-n*, *abu-n*), obliques en *-ed-* (*ked-*, *abed-*, *kwed-*) ; le génitif est hors système. Les déictiques divisent l'espace et le temps en deux zones, proche et lointaine. Une liaison s'est établie, au cours de la période anatolienne commune, entre le relatif *\*kwis* et le démonstratif *abas* : le schéma ne varietur *kuis... abas...* « qui..., il..., » devient universel. Il ne l'a pas toujours été. Car les grammaires du hittite ont, dès le début, relevé plusieurs déictiques isolés (*eni*, *asi*, *uni*, *a-*, *edi*, etc.) que l'on a enregistré, faute de mieux, comme démonstratifs défectifs. Il fallait reprendre la question avec la masse des textes connus ; un examen exhaustif des emplois montre clairement qu'il s'agit des éléments flexionnels d'un seul et même démonstratif, remanié et fossilisé : nom. *asi*, acc. *uni*, inanimé *eni*, obliques en *ed-*. On n'a aucune peine à restituer le paradigme préhistorique *a-/u-/e-* qui fut précisément le modèle de *aba-*, *ka-*, partiellement *kwi-*. Ce démonstratif est en réalité le véritable anaphorique/antécédent de l'anatolien ; il répond au latin *is* ; comme en plusieurs secteurs de l'indo-européen, le pronom (personnel et démonstratif) est bâti sur des radicaux différents selon les cas, les genres, les nombres ; cf. *\*so/to-*, skr. *ay/i/anal/ima/ā* ; *asau/amum/adaḥ*. — L'*i* de *as-i un-i en-i* est celui du grec *outos-i*, *toutou-i*, du lat. *\*ha-ī-ke* > *haec*, *\*quo-ī*, *\*qua-ī* > *qui*, *quae*, etc.

2. Le mécanisme de la phrase relative a donné lieu à deux études partielles, mais fécondes, la dissertation de H. Held (1957) et l'article de E. Benveniste (Problèmes, p. 208-222). Il est possible d'élargir l'enquête en utilisant une documentation plus riche, et en reliant le relatif à ses homologues syntaxiques, interrogatifs, démonstratifs, surtout aux conjonctions subordonnantes qui en dérivent immédiatement. En outre, l'étude des dialectes, en constant progrès, donnera à la théorie plus de corps : on y gagnera une vue en profondeur diachronique, et l'on y discernera un sens de l'évolution.

L'interrogatif hittite et anatolien *kuis* se définit par rapport au relatif d'après un critère négatif ; il n'y a pas ici de résomption, d'anaphore. La place de l'interrogatif dans la phrase varie de la même façon que celle du relatif ; en tête, *kuis* porte sur l'identité du sujet ; proche du prédicat, verbe ou nom, il introduit ce prédicat. C'est pourquoi, dans la même situation, la même personne peut demander : *zik-a-za cuis siunis* ? « et toi, quelle déesse (es-tu) ? » ou bien *kuis-za SAL-nas zik* ? « qui, (en fait) de femme, es-tu ? ». On retrouve ici exactement le schéma du relatif reconnu par Held ; l'indéterminé *kuis*, à l'initiale, « qui(conque) », introduit le sujet dont l'anaphore ou apodose est le prédicat. *kuis* préverbal « (celui) qui » introduit, dans la protase

elle-même, le prédicat du sujet. Cela explique le cas particulier, relevé par Benveniste, du relatif-article, qui, sans verbe d'existence, suffit à l'expression d'un prédicat nominal. Le taxème est parfaitement clair, puisque, au cas où la relative se réduit à deux termes, *kuis* se postpose au prédicat : *kuis tarahzi* « qui(conque) pourra », mais *tarahzi cuis* « (celui) qui peut » ; cf. avec un moyen morphologique, le grec *hóstis hóspes*. L'anatolien n'a pas de futur flexionnel : le relatif « indéterminé » implique une intemporalité du procès, l'ouverture d'une virtualité. Ce n'est pas un hasard si le relatif « déterminé » (plutôt déterminant) commande neuf fois sur dix un prétérit. Ces liaisons inattendues, peu observées, de la relation et du système temporel, révèlent une structure à explorer ; l'anatolien en garantit l'ancienneté.

3. Le mécanisme de la relative est finalement la meilleure introduction à l'analyse de la phrase en général. Tous les lecteurs de textes hittites (ne fût-ce qu'à cause de références inconscientes aux langues anciennes classiques) ont été frappés par la rigueur et la monotonie de l'ordre des mots ; l'impression demeure, quel que soit le type de phraséologie, de littérature, de contenu intellectuel. C'est l'absence de spécialisation subordonnante qui doit mettre en éveil, et se justifier par la syntaxe. La phrase hittite se développe entre deux bornes fortement marquées, souvent matérialisées par la ligne d'écriture : les indices ligateurs et introducteurs au début, le verbe, ou le prédicat nominal, à la fin. Dans l'intervalle, les groupes élémentaires sont assujettis à un ordre quasi-immuable : sujet, objet, attributif, circonstanciels. La loi qui régit cet ordre est facile à établir. Il suffit, à cette fin, d'adopter et de restaurer les définitions élaborées par les logiciens grecs, décrivant leur langue, qui distinguaient et opposaient « épithète » et « prédicat ». En hittite et en anatolien, les deux concepts jouent à plein, parce que le système de la langue est bâti sur cette dualité. Toutefois, instruits par l'expérience, il est nécessaire de les définir en termes de dynamique, sur le plan de la parole organisée, non en termes abstraits, sur celui de la grammaire et du lexique. Il faut dépasser la notion inefficace de « déterminant », puisqu'aussi bien tout est déterminant, dès que la langue associe un lexème à un autre.

Inutile donc de disputer sur les termes : la phrase consiste en ceci, partout et toujours, que le locuteur énonce successivement ce dont il parle (A) et ce qu'il en dit (B) ; la loi du temps ne permet que les deux ordres contraires :  $A \rightarrow B$  ou  $B \rightarrow A$ . De là vient que toute la syntaxe consiste en deux types de ligatures, celles que la grammaire traditionnelle appelait (a) déterminant + ou « et » déterminé (rectum - regens) ; (b) déterminé + ou « et » déterminant (regens - rectum). — D'autres terminologies ont été proposées, sans rien changer au fond.

Or, le privilège de la langue est de savoir et de pouvoir combiner une détermination antérieure au discours en action (elle est fondée sur la mémoire) à une détermination créée à l'instant et réalisée dans le discours *hic et nunc*.

La première use de l'épithète, l'autre produit le prédicat. Le hittite est la seule langue indo-européenne connue, qui, sans exception notable, prépose universellement l'épithète et postpose le prédicat. Evidemment c'est le statut de l'adjectif que l'on vise ici. Nul ne s'étonne que les démonstratifs et déictiques précèdent leurs noms ; *ke uddar* « ces paroles » énonce une détermination spatio-temporelle acquise ou acceptée comme donnée déjà au moment où la phrase se construit et va, dans son devenir, la prédiquer de quelque façon : « ces paroles (sont) éternelles/j'ai dit/ observe-les, etc. ». Mais la référence spatiale peut être la raison d'être de la phrase, auquel cas, invariablement et alors seulement, le démonstratif se postpose : « l'homme (est) ici, ainsi, celui-ci, etc. ». L'ordre des mots constitue un taxème exemplaire.

Il en résulte que certaines qualifications (adjectivales) sont traitées par la langue comme nécessairement prédicatives, parce qu'elles n'appartiennent pas à la nature du sujet, parce qu'elles sont attribuées au sujet grâce à l'opération mentale qui est la vertu même du discours. Cela se vérifie pour les adjectifs, pronoms et adverbes dits « indéfinis » : *tout, tous, aucun, personne, beaucoup de, peu de*, etc. — Plus remarquable encore est la syntaxe des numéraux : le hittite, dit, logiquement : « des pains (par) trois il prend », puis « et les-trois-pains sur la table il met ». Traduisons cela en latin : *omnis* « tout entier » est le prédicat bien connu de *Gallia est omnis divisa* ; et le hittite de même : « *Hattusan-udne human* = le-hittite-pays tout-entier ». La différence, essentielle à nos yeux, du latin au hittite, est que *humant-* « tout, tous » se postpose toujours, comme prédicat. — La nudité et son contraire sont des prédicats de l'individu décrit, dans une situation donnée et en vue d'une certaine action magique ; on dit : « on amène un prisonnier nu », et, quelques paragraphes plus loin, « le nu prisonnier on flagelle ». La règle est si absolue qu'elle servira de critère au classement des qualités. Tout supin génital, descriptif dans sa fonction sémantique, se postpose ou se prépose selon qu'il fait partie de l'assertion ou qu'il définit une classe lexicale : on dit « de trait cheval, *turiya-was* cheval », mais un traité jugé par le locuteur *inapplicable* se dit « traité du non-faire » *taksul natta iya-was*. Dans notre langage, épithète et prédicat s'opposent comme l'inhérence à la contingence.

Un autre exemple en dit long sur les « épithètes » divines, surabondantes dans le monde anatolien : *tagnas Istanus* « de-la-terre Soleil » définit un être par un syntagme ; mais *Tarhundas tuwarsasis* est « le dieu-de-l'orage de-la-grappe », non pas un dieu nouveau, autonome ; le Beiname est un attribut-prédicat. C'est justement sur ce point que les dialectes ont suivi des chemins divergents : le louvite ignore le contraste syntaxique, il est en avance et préfigure l'état « moderne », où les deux fonctions s'estompent et disparaissent.

Ces évidences prennent un sens lorsque l'on observe que la syntaxe de la phrase dite complexe se conforme au schéma initial ; succession dans l'ordre prédicatif de syntagmes épithétiques. Ce schéma, d'ailleurs, explique et justifie

la place de l'adverbe, celle des préverbes et des postpositions, de tous les circonstanciels en général. Le verbe clôt la phrase parce qu'il prédique globalement la totalité de la phrase. Si le schéma n'existait pas, on ne comprendrait pas la genèse, au cours de l'histoire hittite, des chaînes d'enclitiques qui, au début de la phrase, annoncent les groupes syntagmatiques comme une prolepse.

A un plus haut degré, la succession des phrases est commandée par la « loi de la détermination prédicative » : toute la subordination en découle : « Si un homme un esclave blesse, trois mines d'argent il paie ». Sujet verbal et prédicat. Le grec se sert de son article pour distinguer, par la présence ou l'absence, les fonctions sujet et prédicat. La protase est strictement une « hypothèse » précédant la constatation ou apodose. Mais cette structure à quelque degré hiérarchique n'est possible que si l'apodose est marquée par une anaphore explicite. Sa présence lève l'ambiguïté qui résulterait d'une simple ligature (coordination), et qui annoncerait la fin de la phrase, l'ouverture d'un nouveau segment. La langue ne dispose encore d'aucun moyen pour spécifier la cause, le but, la conséquence : toutes « nuances » logiques incluses dans le seul relatif neutre *kuit* « que » ; cf. latin *cum*, *quod*. Enfermée dans son carcan syntaxique, elle ne peut pas développer un discours plus complexe que la relative, dont nous avons reconnu l'universalité.

Tel est l'état du hittite ancien ; tel il s'est maintenu, avec un renforcement des indices enclitiques, jusqu'à la fin de la tradition. Tel n'est plus tout-à-fait l'état du louvite, où l'ordre des mots manifeste une ébauche de liberté. Tel n'est plus du tout l'état du lycien, où la syntaxe prédicative s'est évanouie au profit d'une nouvelle syntaxe, fondée probablement sur l'accent et le rythme.

Ces réflexions nous paraissent propres à poser sur une base positive le problème de la syntaxe indo-européenne ; depuis Delbrück et Meillet, on s'est contenté de répéter le postulat incertain de la liberté absolue et de l'autonomie du mot dans la phrase. S'il se confirme, après examen rigoureux et détaillé, que la phrase anatolienne est passée progressivement d'un principe « taxique » à la liberté d'indifférence, il faudra tenter de disposer, sur la grille évolutive ainsi obtenue, les syntaxes de chacune des grandes langues classiques. Le hittite apparaîtra bientôt comme un témoin d'une langue où la syntaxe coïncide avec la morphologie, au sein d'un système unitaire. Il y a là un ample champ de recherche, à peine amorcé, qui remplacera tôt ou tard une doctrine fondée sur la comparaison de textes poétiques (Védas, Avesta, Homère, Ennius), c'est-à-dire de toute façon « stylisés ». Il faut comparer des choses homogènes, les Annales hittites avec Hérodote dans le genre narratif, le Code avec la Loi des XII Tables dans le genre prescriptif, etc.

*Recherches sur la langue lycienne (suite)*

L'explication de la trilingue xanthienne, commencée l'an dernier, a été achevée ; elle devait être complétée par une revue des questions de langue et d'histoire que son apparition résout, ranime ou soulève. Comme la matière de ce séminaire sera publiée prochainement avec l'édition officielle du document, on se bornera à en énumérer ici les têtes de chapitre :

1. La grammaire du lycien est bien celle que les déchiffreurs des années 1890-1900 avaient déduite des épitaphes ; mais de nombreux correctifs sont nécessaires. Sur deux points importants la trilingue tranche de vieux débats : l'existence assurée du pronom relatif *ti* et de la conjonction *mei* « si ». — Le génitif pluriel est en *-āi*, où la lettre *ā* note un phonème difficile à identifier.

2. La syntaxe dépendait justement du relatif et de *mei*. On peut désormais la suivre en détail, grâce à la version grecque qui invite à une analyse comparative (la version araméenne est d'un faible secours à ce point de vue). L'ordre des mots a donc été examiné en liaison avec le cours théorique (v. plus haut), qu'il illustre d'un nouveau terme. Le lycien forme un triptyque avec les deux branches louvites. Mais son modernisme est frappant ; il faut tenter d'en expliquer la genèse ; le lycien montre comment une langue indo-européenne meurt en territoire mixte, bilingue, sous l'action d'un phonétisme ravageur.

3. Le vocabulaire du lycien mêle des éléments de toute provenance et de tout âge ; vieux mots indo-européens (*ara-*, *arawa-*) ; ancien verbe anatolien commun (*piye-* « donner ») ; mot différencié par les dialectes (hitt. *wet-* « année » ; louv. *uss-i-* > lyc. *uhi*) ; mot louvite de développement récent (*hantawati-* « roi ») ; mot louvite spécifié en lycien seul (*tideimi* « fils, enfant ») ; mots religieux propres au louvite commun (*masanis* « dieu » > lyc. *mahani* ; *kummai-* « sacré » > lyc. *kuma*). A ce propos, on notera que les récents progrès posent le problème du syncrétisme religieux gréco-lycien sur un terrain solide.

PUBLICATIONS

— *Noms d'action en indo-européen d'Anatolie* (dans *Mélanges linguistiques offerts à Emile Benveniste*, Paris, 1975, p. 339-346).

— *Les écritures d'Asie Mineure : état des déchiffrements* (dans *Le déchiffrement des écritures et des langues, l'Asiathèque*, Paris, 1975, p. 58-60).

— *La réforme religieuse du roi Tudhaliya IV et sa signification politique* (dans *Les syncrétismes dans les religions de l'Antiquité*, Besançon-Leiden, 1975, p. 87-95).

— *Lyciens et Termiles* (dans *Hommages à Pierre Demargne*, *Rev. Archéol.*, 1, 1976, p. 15-19).

— *Etudes de linguistique anatolienne* (dans *Rev. Hitt. et Asian.*, XXXI, 1975).

#### MISSIONS

Direction de l'Institut français d'archéologie d'Istanbul, et exploration en Asie Mineure, juillet-septembre 1975.

Conférence à l'Université de Liège, mars 1976.

Mission en Syrie : copie de textes inédits au Musée national de Damas, mai-juin 1976.